

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Signé électroniquement le 25/10/2023 par  
Sébastien PASCAL

 Signed with  
**universign**



## SAS 2S COMPUTING

PARC TECHNO  
13590 MEYREUIL

Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

NAF : 7022Z

SIRET : 524791332 00041



## ITAGUE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre

1 rue d'Arcole  
13006 Marseille

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 396	2 179	218	627
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 172		13 172	13 202
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>15 568</b>	<b>2 179</b>	<b>13 390</b>	<b>13 829</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 813 623	14 350	1 799 273	1 860 343
Autres	158 610		158 610	142 192
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>1 173 606</b>		<b>1 173 606</b>	<b>656 283</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>11 423</b>		<b>11 423</b>	<b>12 266</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 157 262</b>	<b>14 350</b>	<b>3 142 912</b>	<b>2 671 082</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 172 830</b>	<b>16 529</b>	<b>3 156 301</b>	<b>2 684 912</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 5 000	5 000	5 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	500	500
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	120 739	33 636
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>774 854</b>	<b>787 103</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>901 093</b>	<b>826 239</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	725 435	320 457
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	779 277	783 784
Dettes :		
- Fiscales et sociales	608 301	723 311
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 346	31 120
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	60 850	
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>2 255 208</b>	<b>1 858 672</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 156 301</b>	<b>2 684 912</b>

**2S COMPUTING**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : Parc Technologique de**  
**la Sainte victoire**  
**Bâtiment 4**  
**13590 Meyreuil**  
**524 791 332 RCS Aix en Provence**

---

<p><b>PROCES-VERBAL</b> <b>DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</b> <b>DU 11 AVRIL 2023</b></p>
---

**DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 774 854 euros de la manière suivante :

**Origine**

- |   |                |
|---|----------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 774 854 euros, |
| - Report à nouveau antérieur :          | 120 739 euros, |

**Affectation**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| - Versement de dividendes : | 850 000 euros, |
| - Report à nouveau :        | 45 593 euros.  |

**Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende unitaire est donc de 170 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit

être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est précisé que :

- le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 416 500 euros,
- le montant non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 433 500 euros.

### **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 51 093 euros.

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<b>Exercice clos le</b>	<b>Revenus éligibles à l'abattement</b>		<b>Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)</b>
	<b>Dividendes (en euros)</b>	<b>Autres revenus distribués (en euros)</b>	
31.12.2021	700 000	0	357 000
31.12.2020	600 000	0	306 000
31.12.2019	800 000	0	408 000

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

Le Président  
Monsieur Sébastien PASCAL